

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

3000, boulevard Industriel (lot 2 343 277)

Avis public est par les présentes donné, par le soussigné, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Chambly qui se tiendra le 13 janvier 2026, au Pôle culturel de Chambly situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 3000, boulevard Industriel (lot 2 343 277), visant les éléments suivants :

- Permettre une marge latérale gauche de 3,38 m alors que la règlementation exige une marge latérale minimale de 5 mètres;
- Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal comprenant deux (2) portes de garage en façade en retrait de 11,79 m de la façade principale, alors que la règlementation exige qu'une aire de chargement et de déchargement soit autorisée en retrait d'au moins 16 m du mur de la façade principale;
- Permettre une proportion de 66 % de matériau de revêtement de la classe 1 en façade, alors que la règlementation exige une proportion minimale de 75%.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHAMBLY
Ce 22 décembre 2025



Mme Alexis Jovin
Greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE

3000, boulevard Industriel (lot 2 343 277)

Je, soussigné, M^e Alexis Jovin, greffier adjoint de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 22 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 22^e jour du mois de décembre 2025.



Le greffier adjoint de la Ville,
M^e Alexis Jovin